COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 31 mars 2021

Le 31 mars 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni sous

la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS: MRS et MMES LAURENT, BERTRAND, LORDEL, JAUBERT, BRAVY, PRUVOST,

CADIOT, GAGNOL, BOULANDET, ROSAURO ET CHASSIN.

EXCUSES: Monsieur BOUQUELY qui avait donné procuration à Mme CHASSIN

Monsieur SURIEU, Mme REBOUX

ABSENTS:

SECRETAIRE: Mme ROSAURO

Le compte rendu de la séance du 01 Février 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

I – Présentation de la fiche brève et synthétique

1 -Présentation de la Commune

La population totale au 1^{er} janvier 2021 selon l'INSEE est de 1 370 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2020 était de 74 enfants répartis en 4 classes : PS. MS. GS., CP. CE1, CE2. CM1, CM2; avec un service périscolaire: garderie, aide aux devoirs, cantine avec deux services.

Sur estimatif du directeur de l'Inspection Académique, la rentrée scolaire de septembre 2021 sera de 62 élèves entraînant le retrait d'un poste à l'école primaire de JOUET-sur-L'AUBOIS ramenant ainsi l'école à 3 classes.

Le service de santé constitué de 3 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 médecin, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019, avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, assure la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Afin d'avoir un meilleur accueil, plus de confidentialité, les bureaux de services publics ont été déménagés au 10 rue de l'Eglise dans l'ancienne mairie. Le nouvel aménagement offre deux bureaux, salle d'attente et salle de réunions afin que puissent se tenir les permanences sociales et autres dans de meilleures conditions.

Continuer la mise en accessibilité des ERP.

2 – Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

1

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 voté le 31 Mars 2021 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté:

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Région et Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

❖3 - Budget principal :

➤a) Section de Fonctionnement

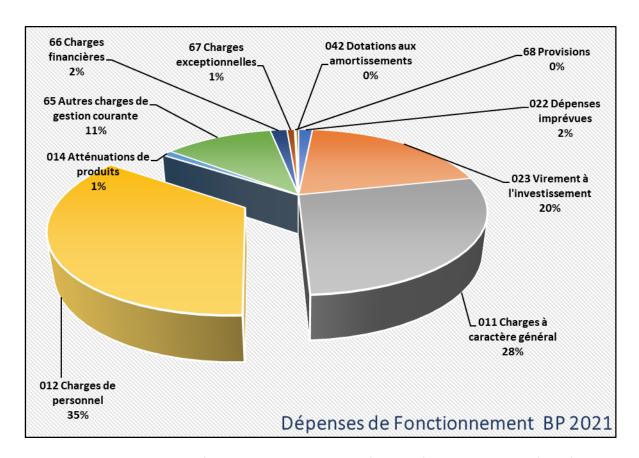
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (1.396.933,24 €) est assuré grâce :

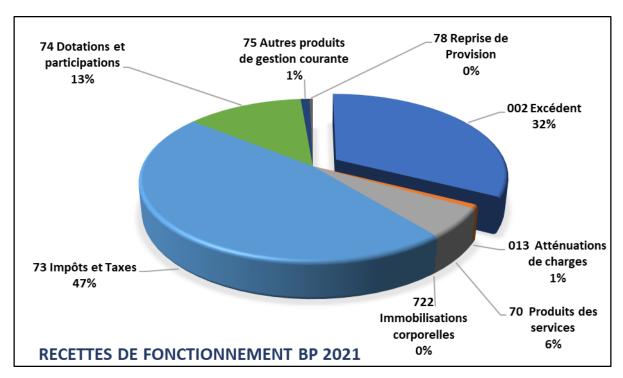
- -Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2020 : 453 856,24 €, soit 32,49 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant inférieur de 154 002,93 € à celui réalisé en 2019 qui s'explique par une affectation du résultat en investissement de 359 657.18 €).
- -Une augmentation de la masse salariale de 1,87 % par rapport aux crédits réalisés en 2020, s'expliquant notamment par la prévision d'un agent chez ASER pour la cantine en cas d'absence du personnel et d'un agent pour le nettoyage du cimetière afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 494 430,00 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 543 668,00 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent 912 477,00 €.

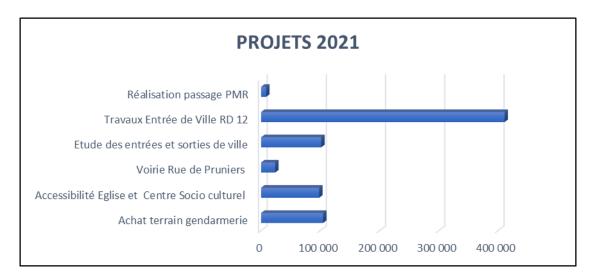


Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

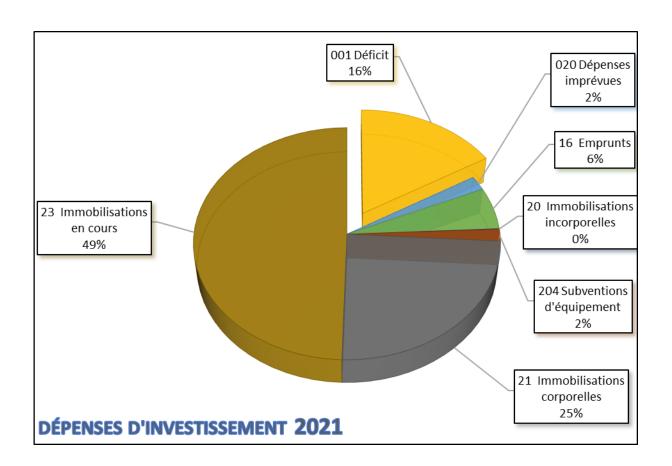
Projets de l'année 2021 :

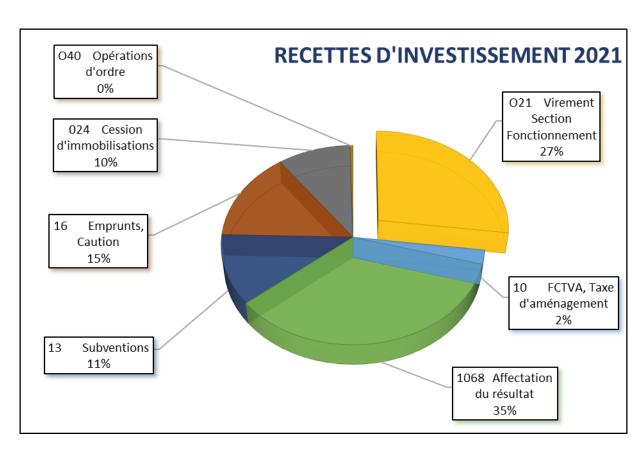
- •Achat terrain gendarmerie
- •Voirie Rue de Pruniers
- •Mise en accessibilité de l'Eglise et du Centre Socio culturel
- •Réalisation passage PMR
- •Etude des entrées et sorties de JOUET-sur-L'AUBOIS
- •Travaux Entrée de ville RD 12



L'équilibre de la section d'investissement (1 034 989,18 €) est assuré par :

- -Le virement de la section de fonctionnement de 279 827 € soit 27,04 % des recettes totales d'investissement
- -Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 217 119,69 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 27 484,00 €.
- -Un taux global de subvention représentant 11,35% des recettes d'investissement





Le budget 2021 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2020 s'élève à 291 089 € et le capital des emprunts au 31/12/2020 s'élève à 933 748,68 €.

-Un prêt de 150 000 € devra être contracté pour la réalisation des travaux de l'entrée de ville RD 12.

>c) Etat annexé : biens de section de l'ile guinée et des grévelins

Pour la cinquième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'Ile Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 553,00 € pour l'exercice 2020.

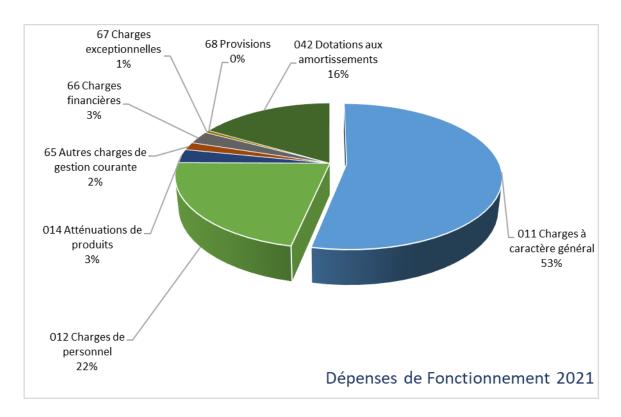
Une réserve d'un montant de 4 000,00 € avait été budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...), 2 000,00 € vont être ajoutés à cette réserve.

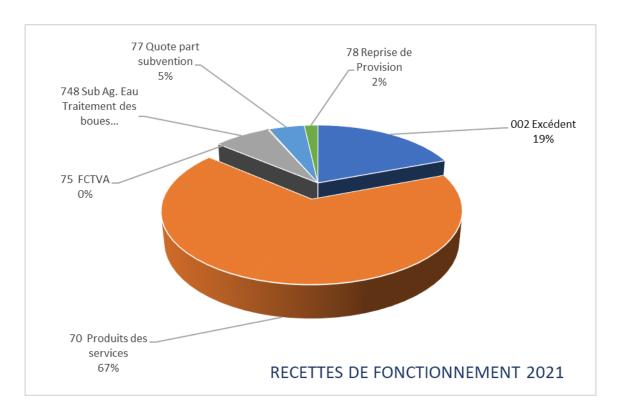
❖4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ➤ a) Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 227 719 € avec un excédent reporté de 43 881,13 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP ainsi que pour l'extension du réseau à Port Conscience s'élèvent à 6 500 €.

Le produit des services s'élève à 152 584,87 € et le montant de l'excédent à 43 881,13 €.





>b) Section d'investissement

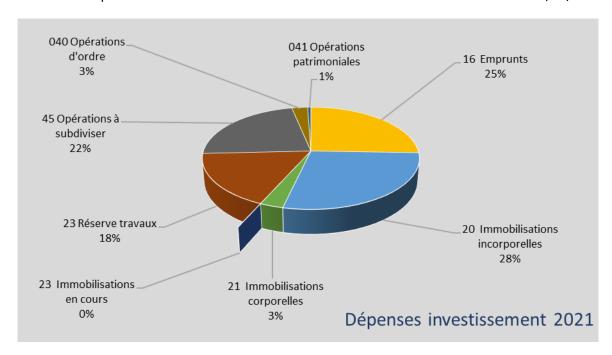
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 391 367,19 € avec un excédent reporté de 242 300,19 €.

Les 198 204,97 € de travaux se répartissent entres les opérations suivantes :

- -Restes à réaliser Raccordement Rue du 19 Mars et Rue de la Croix
- -Diagnostic Station, études et Maîtrise d'œuvre Poids de Fer

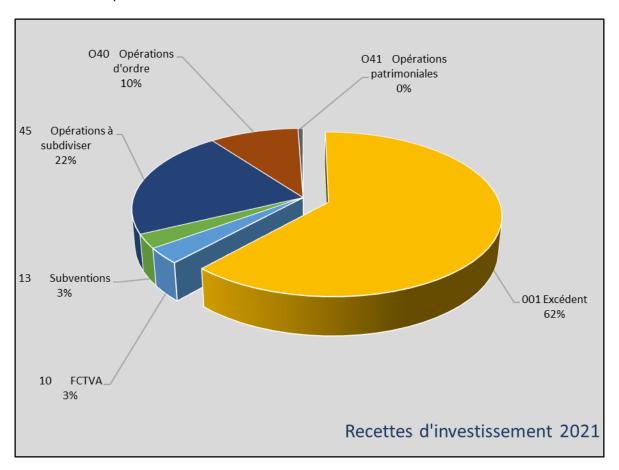
Le capital des emprunts au 31/12/2020 s'élève à 470 440,07 €.

Le Prêt Relais pour Port Conscience d'un montant de 80 000 € doit être remboursé au 22/10/2021.



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes au vu du raccordement des Cités Heymann et Port Conscience.

Les subventions pour un montant de 11 058 € en reste à réaliser et un excédent de 242 300.19 €.

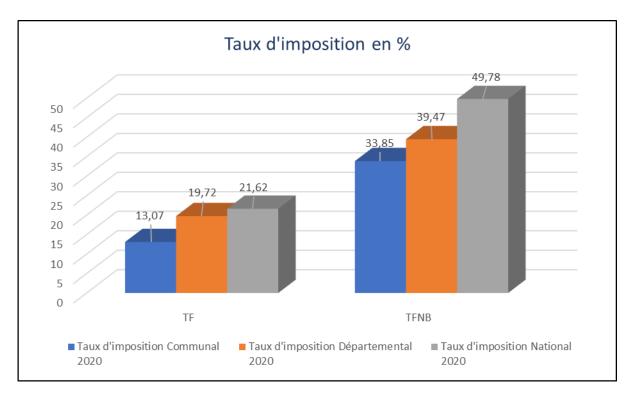


❖5 - Niveau des taux d'imposition

Eléments de référence nationaux de fiscalité directe locale

La Taxe Foncière Bâtie était de 13,07 % en 2020 alors que le taux moyen Départemental était de 19,72 % et National 21,62 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 33,85 % en 2020 alors que le taux moyen Départemental était de 39,47 % et National 49,78 %.



II- Compte de Gestion - Compte Administratif et compte d'exploitation 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, délibérant sur les comptes de gestion dressés par Madame CHOULY Monique – Trésorière et sous la présidence de Madame PRUVOST Maryse, délibérant sur les comptes administratifs et d'exploitation dressés par Monsieur LAURENT Serge et, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

- leur donne acte de la présentation faite des comptes qui laissent apparaître les résultats suivants :

o Budget principal excédent de fonctionnement 813 513.42 € déficit d'investissement 170 021.49 €

-ADOPTE à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Madame PRUVOST précise que par manque de ressources propres des biens de section de l'Ile Guinée et des Grévelins, la commune a dû régler la Taxe Foncière qui s'élevait à 1 553.00 € pour l'année 2020.

o Budget Service Assainissement excédent de fonctionnement 43 881.13 € excédent d'investissement 242 300.19 €

-ADOPTE à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Lors de la présentation de ces deux comptes Monsieur le Maire précise aux conseillers que les comptes de gestion sont le reflet des comptes administratifs et des comptes d'exploitation qui leur ont été préalablement présentés.

III- Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les reports sont inscrits au budget principal et au budget du service Assainissement en l'état. Il n'y a pas d'affectation de résultat au compte 1068 pour le budget assainissement et qu'il y a une affectation de résultat d'un montant de 359 657.18 euros pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2020 et après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité l'absence de dotation au compte 1068 pour le budget du service Assainissement.
- Accepte à l'unanimité l'affectation du résultat d'un montant de 359 657.18 euros au compte 1068 pour le budget principal.

IV- Fixation du taux d'imposition

L'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités. A terme, les communes ne percevront donc pas de taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires.

Pour compenser cette suppression, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigées d'un coefficient correcteur. La fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera neutre pour les contribuables.

La Commission de Finances, réunie le jeudi 18 mars 2021, propose

- de **FIXER** les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncier bâti 33.28 % Taxe foncier non bâti 34.36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE à 9 voix pour et 3 abstentions les taux d'imposition comme inscrits ci-dessus.

Madame PRUVOST précise que les taux de la commune sont inférieurs aux communes voisines et ce malgré les investissements réalisés sur la commune.

V – FINANCES LOCALES – Budgets Primitifs 2021 -

Monsieur le Maire fait remarquer que le budget a été établi sans tenir compte des nouveaux taux d'imposition.

En effet, après avoir pris connaissance des projets d'investissements visés par les Commissions de Finances et de Travaux, le Conseil Municipal,

- VALIDE la liste des investissements proposés,
- **ADOPTE** à l'unanimité, les budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

o Budget Principal section fonctionnement 1 396 933.24 € section d'investissement 1 034 989.18 €

o Budget Service Assainissement section fonctionnement 227 719.00 € section d'investissement 391 675.19 €

VI- Provision Iles Guinées – Iles des Grévelins

Monsieur le Maire rappelle qu'un état annexé au budget principal a été réalisé pour les biens de section précisant les dépenses (taxe foncière) réglées par la commune par manque de ressources propres de ces biens de section. Il indique également que 2 000 euros ont été placés sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études...).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de constituer une provision pour l'Ile Guinée et des Grèvelins pour un montant total de 2000 € au Budget Principal et d'imputer ce montant à l'article 6815.

VII- Délibération pour l'étude de faisabilité unité de traitement des boues

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est envisagé de faire une étude, organisée par le Syndicat d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAPA) de Cuffy-Cours Les Barres, concernant les communes ayant l'assainissement collectif sur le territoire afin de définir la faisabilité de réaliser une unité de traitement des boues.

La commune de Jouet sur l'Aubois s'engage à prendre en charge la participation calculée au prorata du nombre de foyers raccordés à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Décide à l'unanimité de mandater le SIAPA de Cuffy-Cours Les Barres pour réaliser le projet.
- S'engage à l'unanimité à prendre en charge la participation qui lui sera calculée.

VIII- Création d'un syndicat pour l'ile Guinée et l'Ile des Grèvelins

Considérant la demande, à l'unanimité, des ayants droit du Poids de Fer à créer une commission syndicale lors d'une réunion en Mairie de Jouet sur l'Aubois,

- Considérant que les ayants droit de la section du Poids de Fer sont facilement identifiables sur la liste électorale,
- Considérant la demande par le SMIAEP de Nérondes de créer un captage d'eau potable et de céder une superficie nécessaire à sa création,
- Considérant que la Taxe Foncière réclamée à la commune de Jouet sur l'Aubois alors qu'elle n'est ni propriétaire ni usufruitière est une anomalie
- Considérant les exposés faits en Conseil Municipal par le conservatoire des espaces naturels, avec la possibilité de classer ce site,
- Considérant que la commune de Jouet sur l'Aubois est commune de rattachement depuis les origines,
- Vu les plaintes déposées en gendarmerie contre des chasseurs extérieurs à la section,
- Considérant que les Maires de Jouet sur l'Aubois et de Cours Les Barres demandent d'assurer la sécurité des personnes en promenade sur les îles.
- Vu les périmètres des îles Guinée, des Grévelins et de La Môle facilement définissables au cadastre (plan joint à la délibération),
- Vu la demande déposée par la commune de Jouet sur l'Aubois pour un transfert des biens de section en date du 29 mai 2020 et le refus préfectoral par courrier du 13 décembre 2020
- Vu la délibération déposée par la commune de Cours les Barres pour la création d'une commission syndicale en séance du 26 mai 2020, réponse préfectorale en date du 13 décembre 2020

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal

- Demande, à l'unanimité, à Monsieur le Préfet de bien vouloir constituer une commission syndicale pour les biens de section cadastrés :
 - section A n° 848 les Grévelins
 - section A n° 849 les Grévelins
 - section A n° 850 lle Guinée
 - section A n° 858 La Môle

IX - DIF des élus

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les organismes de formations doivent être agréés. Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quelque soit le nombre de mandat qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- Adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1 220.96 euros du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Décide à l'unanimité selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

X- Avenant travaux RD 12

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en sécurisation des entrées de ville sur la commune de Jouet sur l'Aubois. Les routes de Nevers et de Torteron devaient être réalisées dans un même temps, mais suite à la mise en place de tranche pour la réalisation des travaux, une mise à jour est nécessaire pour les phases d'étude, le doublon de consultation et l'allongement du suivi du dossier par l'entreprise CHEMIERE (assistant à la maitrise d'œuvre). Par conséquent un avenant du marché est proposé pour un montant de 7 222.32 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise CHEMIERE.

X - Délibération pour solder les opérations 4581 et 4582

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame La trésorière. En 2007-2008, une convention de mandat avait été établie entre la commune de Marseilles lès Aubigny et la commune de Jouet pour la recherche d'un nouveau captage d'eau potable.

La commune de Jouet (budget eau) étant maître d'ouvrage recevait les factures et les payait en mandatant au c/2031 sa part et au C/4581 (convention de mandat) la part de la commune de Marseille lès Aubigny.

La commune de Marseilles les Aubigny devait rembourser la commune de Jouet à hauteur des sommes payées au C/4581 à réception d'un titre de recettes émis par la commune de Jouet C/4582.

Ainsi, à la fin des travaux, les comptes 4581 et 4582 au sein du budget eau de la commune devaient être de même montant pour être apurés.

Or, la balance comptable fait apparaître un solde débiteur de 40 810.87€ au c/4581 et un solde créditeur de 8955.17€ au c/4582.

Au regard de l'antériorité des opérations et de la dissolution du budget eau pour un transfert au SMAEP de Nérondes, il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité en corrigeant comme suit :

- débit c/4582 "opérations sous mandat- recettes" à crédit c/4581 "opérations sous mandat- dépenses pour 8955.17€

- débit c/1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" à crédit c/4581 "opérations sous mandatsdépenses" pour 31855.70€

Bien que sans incidence sur les résultats de la collectivité, les écritures de régularisations doivent être autorisées par une décision de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à régulariser les comptes 4581 et 4582 comme présenté ci avant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Tour de France: Monsieur LORDEL et Monsieur BERTRAND informent que les écoles souhaitent participer à cette manifestation. Monsieur le Maire propose de réaliser une réunion avec les professeurs afin de préparer les festivités dès que cela sera possible.

Madame CHASSIN indique aux membres du conseil le déroulement de cette journée. Elle souligne que les associations ainsi que les forains peuvent participer pour la mise en place de cette manifestation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LORDEL pour le travail réalisé sur le réseau informatique de l'école de Jouet sur l'Aubois.

Il remercie également les professeurs pour la dictée du Tour de France faite aux enfants.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux liés à la fibre optique.

Les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise ont commencé.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Madame CHASSIN fait le point sur le marché de PAQUES qui se tiendra le lundi 5 avril 2021. Elle souligne qu'elle demandera à la préfecture s'il est toujours possible de maintenir cette manifestation au vu de la nouvelle réglementation sanitaire. Monsieur le Maire indique que lors du 1^{er} confinement, une dérogation avait été obtenue pour le maintien du marché le lundi matin à Jouet sur l'Aubois.

Monsieur JAUBERT fait le point sur les travaux d'interconnexion du réseau eau potable entre les communes de Jouet sur l'Aubois et TORTERON.

Madame PRUVOST informe l'assemblée qu'au prochain conseil municipal, le nouvel adressage des rues sera à l'ordre du jour.

Madame CADIOT fait le point sur la vaccination contre la covid 19 à Jouet sur l'Aubois. Monsieur le Maire et Monsieur JAUBERT remercient toutes les personnes qui s'occupent de la vaccination pour leur travail.

Madame GAGNOL informe l'assemblée d'une étude en cours sur la création de chemins de randonnée qui seront par la suite mentionnés sur le site internet de la commune et dans la presse.

Madame BOULANDET signale que le problème de stationnement à Port Conscience persiste. Elle propose d'instaurer 4 places en épi. Monsieur le Maire indique que cela sera refusé car le domaine fluvial ne désire pas des places de stationnement sur son domaine. Il souligne

qu'une demande de place de stationnement pour personne à mobilité réduite a été demandée auprès de la mairie. Aucune réponse favorable ne pourra être apportée à cette demande au vu de la localisation. Une étude sera effectuée afin de trouver une solution à ce problème de stationnement.

Madame ROSAURO demande s'il serait possible d'installer des chicanes rue des Genièvres, suite à de nombreux excès de vitesse.

FIN DE LA SEANCE 21h30

LISTE DES DELIBERATIONS

- <u>I Présentation de la fiche brève et synthétique</u>
- II- Compte de Gestion- Compte Administratif et compte d'exploitation 2020
- III- Affectation du résultat
- IV Fixation du taux d'imposition
- V Projets BP 2021
- VI- Provision Iles Guinées Iles des Grévelins
- VII- Délibération pour l'étude de faisabilité unité de traitement des boues
- VIII- Création d'un syndicat pour l'ile Guinée et l'Ile des Grèvelins
- IX- DIF des élus
- X- Avenant travaux RD 12
- XI- Délibération pour solder les opérations 4581 et 4582